

COMMUNE DE COURS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 9 mars 2026 à 19 h 00
Salle du Conseil Municipal – Mairie de COURS

Ordre du jour **COMPLEMENTAIRE** et notes explicatives de synthèse
(Etabli en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

* * *

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des délégués aux divers organismes

Exposé de Monsieur Patrice VERCHERE – Maire de Cours

La commune doit être représentée au sein des assemblées délibérantes de divers organismes auxquels elle adhère : associations, établissements scolaires, ...

Pour ce faire, les délégués sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue. Leur nombre varie en fonction des statuts de chacun des organismes extérieurs.

Il s'agit notamment de désigner des représentants/délégués pour :

- le CNAS (1)
- le Collège François Brossette (1T+1S)
- le correspondant Défense (1T+1S)
- le mémorial de Thel (3)
- la Mission Locale (2)
- la Passerelle (1T+1S)
- le Conseil de la Vie sociale du Florentin (3)
- le Conseil d'administration de l'aide à domicile CALYPSO (4)
- la Commission départementale de présence postale territoriale (1T+1S)
- le Conseil Municipal Enfants (3)
- les référents Tourisme et PDIPR (Plans départementaux de promenade et de randonnée) (1T+1S)

Ajout : - les référents au CST/F3SCT auprès de la COR (1T+1S)

24. FINANCES LOCALES – Acceptation de dons au profit de la commune

Exposé de Monsieur Patrice VERCHERE – Maire de Cours

Une habitante de Cours a souhaité réaliser un don au profit de la commune.

Afin de pouvoir intégrer cette somme dans le budget principal et d'autoriser, à l'avenir, l'encaissement des dons en numéraire, il est proposé à l'assemblée de délibérer pour permettre de réaliser ces titres de recette.



Patrice VERCHERE